

Formulaire de nomination d'un représentant

Conformément à l'article 109 du règlement sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (RECAP ; RSF 732.1.11), si plusieurs personnes sont propriétaires d'un bâtiment, elles sont tenues de désigner un représentant ou une représentante pour le règlement des affaires en rapport avec l'Etablissement.

Bâtiment concerné :

- Rue :
- NPA, Ville :
- N° d'assuré ECAB :

Représentant désigné :

- Prénom, Nom :
- Rue :
- NPA, Ville :
- E-mail :
- N° de téléphone :

Signatures des propriétaires du bâtiment concerné :

- [Prénom, Nom] : [Signature]
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Lieu et date :